

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

« Jeu 130 ans »

Article 1 - Société Organisatrice

La STE Planotel, dont le siège social est situé 6 PLACE DE CERDAGNE HOTEL PLANES, 66800 SAILLAGOUSE, France (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 01/07/2025 au 31/12/2025, en France métropolitaine, Corse exclue, un jeu intitulé « 130 ans », (ci-après « le Jeu »).

Le présent règlement fixe les modalités de participation au Jeu. Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France (Corse exclue et DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Article 3 - Annonce du Jeu

Le Jeu sera annoncé via les supports suivants :

- Page Instagram @chez_planes_hotel_restaurant
- Page Facebook Chez Planes Hôtel Restaurant
- Chevalets sur les tables du restaurant

Article 4 - Dotations

=> 1 menu pour 2 personnes à gagner chaque mois (2 menus plaisirs adultes) d'une valeur de 78€ du 1/07/2025 au 31/12/2025 soit 6 lots à gagner au total.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation

gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les dotations sont nominatives, non commercialisables et ne peuvent pas être attribuées ou cédées à un ou des tiers.

Article 5 - Modalités de participation au Jeu

5.1 - Inscription

Le jeu se déroule exclusivement sur le site web chez planes.com, il suffit de cliquer sur le pop up jeu 130 ans sur la page d'accueil pour être dirigé vers la page du jeu :

<https://chezplanes.wp.attraptemps.dev/>.

5.2 – Participation

La participation sera prise en compte si vous remplissez dûment les conditions du jeu mis en place :

1. Remplissez le formulaire avec vos coordonnées.
2. Validez votre participation.

Une seule inscription par foyer (même nom, même adresse postale ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu sera acceptée.

5.3 – Généralités

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Article 6 - Détermination des gagnants

Les tirages au sort auront lieu aux dates suivantes :

31/07/2025

29/08/2025

30/09/2025

31/10/2025

28/11/2025

5/01/2025

Le participant sélectionné sera contacté par mail.

Article 7 - Remboursement des frais de participation

Ce jeu ne présentant pas de frais de participation, les participants au Jeu n'obtiendront pas de remboursement de leurs frais de participation.

Article 8 - Respect des règles

Il est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et / ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu toute dotation acquise frauduleusement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement du Jeu.

Si le gagnant n'apporte pas de réponse sous 4 jours après la prise de contact, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu la dotation.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dûment informés.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son fait, les sites internet du Jeu ou relayant le Jeu sont indisponibles, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues, notamment en cas de mauvais acheminement du fait de la Poste ou de dégradation de la dotation lors de l'acheminement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toutes pertes ou détérioration lors de la remise de la dotation. La Société Organisatrice décline toutes responsabilités

concernant le bon fonctionnement de la dotation et exclut toutes garanties à son égard. La Société Organisatrice décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Article 10 - Propriété Intellectuelle

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

Article 11 - Informatique & Libertés

Les données personnelles sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données en adressant leur demande à l'adresse suivante :

70 avenue Alfred Kastler
66100 Perpignan
Pyrénées Orientales, France

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

À l'issue du Jeu, les données personnelles ne seront pas conservées.

Article 12 - Réclamations

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement devra être adressée à l'adresse suivante :

70 avenue Alfred Kastler

66100 Perpignan
Pyrénées Orientales, France

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 mois suivant la date de clôture du jeu.

Article 13 - Accès au règlement et modification

Le règlement est disponible gratuitement sur la page web du jeu pendant toute la durée du Jeu.

Article 14 - Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement régi par la loi française.